Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260921-2026_77-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/77 TABLEAU DES EMPLOIS - ACTUALISATION

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 21 septembre à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, M. Armand GRUIEC, Mme Régine NAYEL, M Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Étaient excusés : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET), M. Jean-Pierre KERBART (Pouvoir donné à Sabrina BOTHUA) et Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL (Pouvoir donné à Mme Anne LE GOFFE)

Secrétaire de séance : Mme Virginie CATHELIN

Rapporteur : Fabrice ROBELET

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des emplois.

M. le Maire ajoute que, anticiper au mieux les mouvements de personnel et assurer la continuité de service, il est proposé de mettre à jour ce tableau des emplois.

Ainsi, pour ce qui concerne le pôle administration générale et le service finances – commande publique, la proposition d'évolution est la suivante :

- Création d'un poste d'agent chargé de gestion comptable à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260921-2026_77-DE

La vacance du poste actuel de chargé.e de gestion comptable est prévue pour le 1er juillet 2027, dans le cadre d'un départ en retraite.

Cependant, l'agent concerné a vocation à ne plus occuper de manière effective son poste dès la fin du mois de février ou début mars 2027 afin de solder ses droits à congés et compte épargne temps.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer la continuité de la gestion comptable de la Commune en procédant à la création anticipée d'un second poste et au lancement du recrutement d'un nouvel agent qui assurera ces missions au départ effectif de la gestionnaire comptable actuelle.

L'emploi actuel dont la vacance est prévue au 1er juillet 2027 fera l'objet dans un second temps d'une proposition de suppression au tableau des emplois lors d'un conseil municipal ultérieur.

Considérant la dernière délibération en date du 9 février 2026 modifiant le tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 15 septembre 2026 ;

La commission Finances – Administration générale consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE cette modification du tableau des emplois au regard du projet joint en annexe n°2.**

29 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH
MORBIHAN